



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 90286

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la démographie hospitalière. Dans ce domaine les zones rurales connaissent un déficit patent. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les différentes études menées sur le sujet de la démographie des professions de santé depuis 2002 ont mis en évidence une répartition inégale de l'offre de soins sur le territoire. Des mesures ont été prises en faveur de l'installation des médecins généralistes en zones déficitaires. Il s'agit de politiques incitatives d'aides prévues par la loi de réforme de l'assurance maladie du 13 août 2004 et celle du 23 février 2005. En ce qui concerne particulièrement la démographie des médecins hospitaliers, une mission d'étude est en cours, dans le prolongement des précédentes. Elle a notamment pour objectif de proposer des mesures visant à une meilleure répartition des médecins hospitaliers sur le territoire, par spécialité et par type d'établissements de santé. Les conclusions de cette mission seront connues dans le courant de l'été 2006.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90286

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3286

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7880